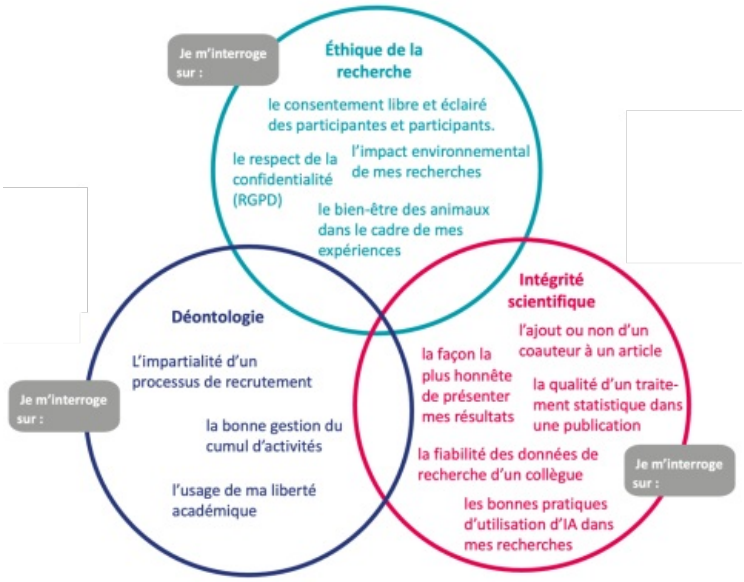
Université Rennes 2

Intégrité scientifique, déontologie et éthique de la recherche

Depuis plusieurs années, l'université Rennes 2 s'est engagée résolument dans une démarche de promotion de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche.

C'est dans le cadre de cet engagement que Rennes 2 a notamment procédé à :

- La signature de la Charte de déontologie des métiers de la recherche,
- La nomination d'un Référent Intégrité scientifique,
- La mise en place d'une Commission Intégrité scientifique-Déontologie,
- La création d'un Comité d'éthique de la recherche.



Traduction du schéma de l'interconnexion de la déontologie, l'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche

Il s'agit d'éthique de la recherche lorsque je m'interroge sur :

- le consentement libre et éclairé des participantes et participants
- l'impact environnemental de mes recherches
- le respect de la confidentialité (RGPD)
- le bien-être des animaux dans le cadre de mes expériences

Il s'agit de déontologie lorsque je m'interroge sur :

- L'impartialité d'un processus de recrutement
- la bonne gestion du cumul d'activités
- l'usage de ma liberté académique

Il s'agit d'intégrité scientifique lorsque je m'interroge sur :

- la façon la plus honnête de présenter mes résultats scientifique
- l'ajout ou non d'un coauteur à un article
- la qualité d'un traitement statistique dans une publication
- la fiabilité des données de recherche d'un collègue
- les bonnes pratiques d'utilisation d'IA dans mes recherches

Intégrité scientifique

L'intégrité scientifique renvoie aux bonnes pratiques en matière de production et de diffusion des connaissances scientifiques. Elle garantit le caractère honnête et rigoureux des activités de recherche.

Elle est essentielle au bon fonctionnement des communautés scientifiques comme à la relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société.

Les missions du ou de la référente à l'intégrité scientifique :

- Promouvoir l'intégrité scientifique dans son établissement.
- Recevoir et instruire les signalements de manquements.

Déontologie

La déontologie renvoie à un ensemble d'obligations propres à l'exercice d'une profession. En France, lorsqu'un chercheur ou une chercheuse est par exemple un agent public, elle voit ses obligations fixées par le Code général de la fonction publique.

La mission du ou de la référente déontologue :

Conseiller tout agent qui s'interroge sur le bon respect des règles, par exemple en matière de neutralité, de cumul de mandats ou de conflits d'intérêts.

La déontologie de la recherche est une des missions du référent déontologue de l'université qui est le garant du respect des obligations et principes déontologiques pour tous les personnels, qu'ils œuvrent dans la recherche ou pas.

Éthique de la recherche

L'éthique de la recherche concerne, d'une part, les grandes questions que soulèvent certains développements scientifiques et, d'autre part, des questions plus opérationnelles de conformité de protocoles de recherche aux règles de droit et aux recommandations éthiques en vigueur.

La mission du comité d'éthique de la recherche sur les questions opérationnelles :

Il examine la conformité d'un protocole de recherche. Il en existe plusieurs types :

- les comités de protection des personnes (CPPs)
- les comités d'éthique de la recherche (CERS)
- les comités d'éthique en expérimentation animale (CEEAs)

Plus d'informations sur le site Internet de l'Office français de l’intégrité scientifique (Ofis)

Fichiers associés
Charte d'éthique et d'intégrité scientifique des universités rennaisesPublié le 11 avril 2023